

CERTIPHYTO ADAPTÉ À LA FORÊT : UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES – DÉCIDEURS ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 24 février 2026

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable** : obtenir le CERTIPHYTO adapté à la forêt : Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires – Décideurs entreprise soumise à agrément
- **Objectifs de formation** : Acheter, faire utiliser et organiser des traitements phytosanitaires chez des tiers et pour son compte dans le secteur forestier.

Formation réglementaire.

DURÉE / LIEU

présentiel (CFPPAF de Mirecourt) ou distanciel (3 jours 21h) /
CFPPAF de Mirecourt ou à distance

ORGANISATION

Formation certifiante de 21h

- Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants : nous contacter
- **RS 5655** (certificateur : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE) : taux d'insertion global (fiche RS) : NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RS) : NC
- Date d'enregistrement de la certification : 10/09/2016

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique, évaluation informatisée

Taux de satisfaction* : 100%

* pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)

STRUCTURE

1^{ère} journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Accueil et présentation des stagiaires
- Thème Règlementation des produits phytosanitaires et Prévention des Risques pour l'Environnement (7 h)

2^{ème} journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Prévention des Risques sur la Santé (6 h)

- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (1 h)

3^{ème} journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (6 h)
- Evaluation théorique (QCM informatisé)
- Bilan de la formation

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte à tout public (pas de prérequis)
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter** : M. LOYER
- **Accessibilité : personne en situation de handicap** : contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

* sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.

Tarif :

- 410€/participant soit 19,52€/h/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
Ex : OCAPIAT, CPF, Transitions Pro...

Chefs d'entreprises :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
Ex : VIVEA, FIF PL...

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement



HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*